



Commune de Saint Clair sur Epte

Département du Val d'Oise - Arrondissement de Pontoise – Canton de Vauréal

Séance du vendredi 07 avril 2023

**Date de la convocation 03
avril 2023**

*L'an deux mille vingt-trois et le sept avril l'assemblée régulièrement convoquée,
s'est réunie sous la présidence de Christophe DEPONT,*

Membres en exercice :
15

Présents : Christophe DEPONT, Dominique COURTI, Fernand DUSSURE, Chantal TOUTTAIN, Jean Guy COLLURA, Pascal PERRIN, Sandra SOPHIYAIR, Nadia DEBBAH, Joël LEFEBVRE, Denis URVOY, Evelyne MAILLARD

Présents : 11

Votants: 14

Représentés: Angélique BENOIST par Chantal TOUTTAIN, Carole FAJOU par Dominique COURTI, Djamila COTTIN par Sandra SOPHIYAIR

Secrétaire de séance :
Dominique COURTI

Excusés:

Absents: Nicolas GILBERT

Objet: DE_16_2023 - CREANCES EN NON VALEUR

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 et R. 1617-24 ;

Considérant la demande de Monsieur Vincent Lefevre, Responsable du Service de Gestion Comptable de Magny en Vexin

Monsieur le Maire expose ce qui suit : Le comptable public propose l'admission en non-valeur de la liste des créances arrêtée à la date du 18 mars 2022 pour un montant total de 1 352.71 €

Lorsque toutes les voies d'exécution sur les biens et le cas échéant sur la personne redevable ont été épuisées sans aboutir au recouvrement des créances publiques, les créances douteuses sont proposées en non-valeur à l'initiative du comptable chargé du recouvrement. La créance éteinte s'impose quant à elle à la commune et au trésorier.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à la majorité avec une voix contre et 13 voix pour

DECIDE d'approuver la proposition de non valeur pour un montant de Les créances en non valeur ci-après sont admises en non valeur pour un montant de 1 352.71 €

DECIDE qu'elles seront imputées au compte 6541- Créances admises en non valeur sur le budget primitif 2023

Fait et délibéré les, jour, mois et an que susdits

Au registre sont les signatures.

Le Maire, Christophe DEPONT

PREFECTURE DU VAL D'OISE
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 17/04/2023 095-219505419-20230407-DE_16_2023-DE

RF
PREFECTURE DU VAL D'OISE

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 17/04/2023
095-219505419-20230407-DE_16_2023-DE